

**Sujet :** [INTERNET] RE: Enquête publique - Plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir - février 2021

**De :**

**Date :** 03/02/2021 09:05

**Pour :** "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je viens de vous envoyer à cette adresse une contribution à l'enquête publique du projet d'extension de plateforme à Ablaincourt-Pressoir.

Ayant pris pour modèle un e-mail antérieur envoyé dans le cadre d'une autre enquête publique, j'ai omis de supprimer la copie de l'ancien e-mail, qui figure en partie basse du nouveau.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir ne pas tenir compte de la partie ancienne, mais seulement du message concernant le projet d'Ablaincourt-Pressoir.

Merci,

---

**De :**

**Envoyé :** mercredi 3 février 2021 08:58

**À :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

**Objet :** Enquête publique - Plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir - février 2021

Madame la Préfète,

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Vous trouverez en pièce jointe mes observations relatives au projet d'extension de plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir.

Elles concernent essentiellement sur son impact négatif sur les engagements pris nationalement :

- pour tendre vers une "zéro artificialisation nette des sols"
- par l'Accord de Paris pour réduction de nos émissions de CO2.

Cordialement,

Madame Nguyen, Préfète,  
Madame Almat, Commissaire-Enquêtrice.

à Rivery, le 3 février 2021

Objet : contribution à l'enquête publique du projet d'extension de plate-forme logistique à Ablaincourt-Pressoir

Madame la Préfète,  
Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Emmanuel Macron, Président de la République, déclarait en 2019 (1): « *[la France] a perdu un quart de sa surface agricole sur les 50 dernières années. Pour y remédier, nous avons fait ce choix radical avec le gouvernement de viser le « zéro artificialisation nette » [...] nous n'avons cessé de grignoter les terres agricoles pour ouvrir des zones commerciales, des zones industrielles et des zones de logistique. Il faut rompre avec cette pratique et là aussi, le combat agricole est pleinement réconcilié avec le combat écologique parce que cette extension progressive est mauvaise sur le plan environnemental* ».

Dans la Somme, les entrepôts logistiques ont artificialisé plus de 100 hectares de terres cultivées (un million de mètres carrés) depuis 2016 (2). C'est près de la moitié de la consommation annuelle de terres dans le Département (3).

À ce critère d'artificialisation des sols, j'ajoute celui des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) émis par ce type de projets logistiques au travers du trafic de marchandises qu'ils sous-tendent, aux abords mais aussi sur l'ensemble des trajets induits par eux, sous-estimés dans les études, et contraires aux engagements pris pour le climat.

Sur ces 2 critères, il faut concéder que le périmètre local d'une enquête publique n'est pas le bon pour évaluer l'acceptation de projets par le public. À l'échelle locale, bien-sûr que les élus soutiennent les projets qui alimentent leur budget sans incidence directement gênante. Et à l'échelle locale, bien-sûr que le public ne perçoit pas directement l'incidence d'une artificialisation de sols ou d'émissions supplémentaires de CO<sub>2</sub>. Ces incidences se perçoivent à échelles plus larges, voire planétaire. Mais cette conscience globale, partagée, exprimée fortement au niveau national, ne peut simplement pas s'exprimer pour chaque nouveau projet dans le cadre de chaque enquête publique locale.

Cette conscience globale doit pourtant être entendue, peut-être même avant les considérations locales. Et son message est d'abord adressé à vous, Commissaires-enquêteurs, et à vous, Préfets, qui donnez les ultimes avis et rendez *in fine* les décisions, sur ce projet d'extension de plate-forme à Ablaincourt-Pressoir, mais aussi sur les autres projets en cours et à venir.

(1) allocution du 23 février 2019 au salon de l'agriculture  
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/02/23/salon-agriculture>

(2) <https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-publiques>

(3) 2000 ha entre 2006 et 2015 dans la Somme, d'après *Doctrine foncière - Maîtrise la consommation foncière dans les documents d'urbanisme*, DDTM 80 / Préfet de la Somme, mars 2018